

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 31 mars 2023

Les chèques à l'ordre de section AET Vendée ne seront tirés qu'à partir du 31 mars 2023 (sauf mention de votre part pour une mise en paiement dès réception).

FICHE D'INSCRIPTION

Fiche à retourner (confer contacts), sous forme feuille papier, avec votre règlement (chèque à l'ordre de « section AET Vendée »)

Nom : Prénom.....

Ecole(s) fréquentée(s) :

N° AET :

Adresse postale :

.....
.....

Téléphone : fixe.....mobile.....

E-mail :@

Accompagnant(e) : Nom : Prénom.....

RÉCAPITULATIF SÉJOUR

Judi 1 ^{er} juin	midi : 30,00 € / pers. X	pers. = €
	soir : 50,00 € / pers. X	pers. = €
	visite guidée : 5,00 € / pers. X ...	pers. = €
	TOTAL :	€ *

*Les chèques (signés) devront être libellés à l'ordre de "section AET de Vendée". Ils seront encaissés à partir du 31 mars 2023 (sauf mention de votre part).

Nota : merci de nous signaler (le plus tôt possible) vos besoins spécifiques (ex : personnes à mobilité réduite). Pour vous déplacer en train, renseignez-vous sur les correspondances (faible fréquence) pour la gare SNCF de Luçon (située à 20 minutes à pied de la salle des fêtes) ; le cas échéant pensez à réserver un taxi à votre arrivée en gare de la Roche-sur-Yon. Merci de vous rapprocher de votre section ou, à défaut, du siège pour préparer au mieux votre déplacement et répondre à des questions ou besoins spécifiques.

Pensez au covoiturage.